

COVID-19 – Continuité pédagogique

Protocole à destination des professeurs du 2nd degré pour assurer une continuité pédagogique

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses professeurs notamment dans des contextes d'éloignements respectifs.

La fermeture de l'établissement pour les élèves n'ouvre pas une nouvelle période de vacances. L'établissement reste ouvert pour les personnels. Le lien avec l'école et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes. Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

L'élève scolarisé dans le second degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Ses professeurs, le chef d'établissement, avec l'appui des corps d'inspection, veillent à ce que chaque élève renforce et poursuive ses apprentissages, en se référant aux ressources adaptées à son niveau.

Principes généraux

Dans le cadre d'une continuité pédagogique d'une durée limitée dans le temps, les progressions annuelles n'ont pas vocation à être bouleversées outre mesure. Cette continuité est destinée à s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser dans leurs apprentissages.

Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour dans l'établissement.

Le travail demandé doit être régulier. Il doit pouvoir être réalisé dans un temps raisonnable, indiqué explicitement. Le temps consacré à chaque discipline doit être corrélé aux horaires habituels.

Les travaux proposés sont, par essence, adaptés au niveau d'enseignement et aux capacités des élèves. Ils pourront être l'occasion de s'appuyer plus spécifiquement sur des compétences variées adossées au travail autonome.

Le chef d'établissement est l'interlocuteur privilégié pour l'accompagnement dans la mise en place de la continuité pédagogique.

Les corps d'inspection sont disponibles en appui et en conseil. Les équipes de professeurs ne doivent pas hésiter à solliciter leurs inspecteurs.

Supports de travail

La continuité pédagogique mobilise les supports usuels :

- Les ressources de l'Espace Numérique de Travail.
- Des supports numériques, ressources créées par les enseignants et les ressources éditoriales disponibles (BRNE, Eduthèque...).
- Les manuels scolaires en possession des élèves.
- Les ressources disciplinaires ou transversales du site académique et des autres sites institutionnels. <https://www4.ac-nancy-metz.fr/dane/wp/>

Il convient de ne pas utiliser des solutions privées non conformes aux usages professionnels et au Règlement Général européen de la Protection des Données.

En complément, le ministère met à disposition des professeurs la plateforme du CNED « Ma classe à la maison » permettant de mettre en place des classes virtuelles avec les élèves.

L'accès aux plateformes s'effectue au moyen des adresses ci-dessous, qui devront être communiquées par le chef d'établissement ou le directeur d'école aux professeurs et aux familles si l'établissement choisit d'y avoir recours : <https://college.cned.fr> ; <https://lycee.cned.fr>

Chaque élève et chaque professeur devra créer son propre compte.

Sur les plateformes du CNED, deux possibilités s'offrent aux enseignants et aux élèves :

- Des parcours « clé en main » sont proposés et l'élève effectue son travail en autonomie
- Une classe virtuelle peut être créée. Le professeur doit d'abord créer un compte sur le site à partir de son adresse académique puis il peut créer une classe virtuelle dont il communiquera le lien d'accès à ses élèves. De nombreux tutoriels pour faciliter l'appréhension de l'outil sont en ligne sur la plateforme.

Modalités de mise en œuvre

INFORMER LES ELEVES

- S'assurer que les élèves savent utiliser les fonctionnalités spécifiques de l'ENT, les applications propres à la discipline.
- Expliquer aux élèves les modalités retenues pour travailler à distance : utilisation de l'ENT, travail en autonomie, utilisation de la plateforme du CNED.

SE FORMER

- S'assurer de sa propre maîtrise des outils de l'ENT (ressources sur le site de la DANE ou auprès de collègues).
- Se former à la mise en place d'une classe virtuelle (créer un compte sur la plateforme du CNED, étudier les tutoriaux).
- Consulter la page dédiée aux ressources disciplinaires sur le site de la DANE : <https://www4.ac-nancy-metz.fr/dane/wp/>

ADAPTER SES ENSEIGNEMENTS

- Prévoir des séquences compatibles avec un enseignement à distance.
- Réfléchir à l'utilisation des classes virtuelles et à leur articulation avec le travail en autonomie de l'élève.
- Adapter le travail demandé aux élèves (productions écrites...) aux contraintes de l'ENT.

ORGANISER LES ÉCHANGES AVEC LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES

- Transmettre les documents pédagogiques par l'ENT, récolter les productions d'élèves.
- Transmettre des consignes aux parents pour la régulation de l'activité quotidienne.
- Informer les familles de la planification des envois et, le cas échéant, du planning d'ouverture des classes virtuelles.